

RESEARCH  
**IMPACT**  
CANADA

RÉSEAU **IMPACT**  
RECHERCHE  
CANADA

**TROUSSE DE  
CANDIDATURE  
POUR LES  
NOUVEAUX  
MEMBRES**



**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

Écrivez à [info@researchimpact.ca](mailto:info@researchimpact.ca) ou  
visitez [notre page web pour les membres](#)

*la mobilisation des connaissances est essentielle à l'innovation inclusive pour maximiser les impacts de la recherche*

## CONTEXTE



La mobilisation des connaissances consiste en une série de services qui mettent en relation la recherche universitaire et les chercheurs avec des personnes et des organisations qui cherchent à développer des solutions durables aux défis sociaux, environnementaux, économiques et culturels. Elle a le potentiel d'éclairer les décisions relatives aux politiques publiques, aux pratiques professionnelles et aux services sociaux. Les services de mobilisation des connaissances soutiennent également la recherche et les collaborations fondées sur la connaissance dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, de la santé et des sciences naturelles.

Les organismes de financement fédéraux demandent de plus en plus aux chercheurs de formuler des plans de mobilisation des connaissances. Par exemple, la plupart des subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) exigent à la fois un plan de mobilisation des connaissances et un énoncé décrivant l'impact prévu de la recherche proposée. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) exigent un plan d'application des connaissances dans chaque demande de subvention. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) demande des suggestions pour son plan de mobilisation des connaissances dans le document de consultation pour 2021, [Élargir l'accès à la recherche et accroître ses retombées sur la société](#).

Au niveau institutionnel, le soutien à la mobilisation des connaissances joue un rôle essentiel pour faire le lien entre ce que les gouvernements et les bailleurs de fonds veulent et ce que les chercheurs et leurs partenaires peuvent fournir. Lisez le rapport préparé par le Réseau Impact Recherche Canada pour le CRSH, [C'est la mobilisation active des universités de recherche canadiennes qui garantira l'avenir de la MdC et l'impact de la recherche](#).

# À PROPOS DU RÉSEAU IMPACT RECHERCHE CANADA



Le Réseau Impact Recherche Canada (RIRC) s'engage à aider les universités et les autres organisations du Canada à maximiser les impacts de la recherche universitaire pour les communautés. Qu'il s'agisse de l'échange de meilleures pratiques, de l'élaboration conjointe de ressources ou de la formation aux techniques de mobilisation des connaissances, nous sommes un [réseau ouvert et collaboratif de plus de 20 institutions](#) (en pleine expansion!) à travers le Canada.

Le RIRC est bilingue, de portée nationale, et s'adresse aux intervenants universitaires et non universitaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Nous travaillons avec toutes les parties – chercheurs, personnel administratif de la recherche, universitaires, étudiants, facultés, responsables du secteur public, projets consacrés au développement des compétences – dans une variété d'organisations, sans limites ni restrictions.

Nous aidons à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles par les moyens suivants :

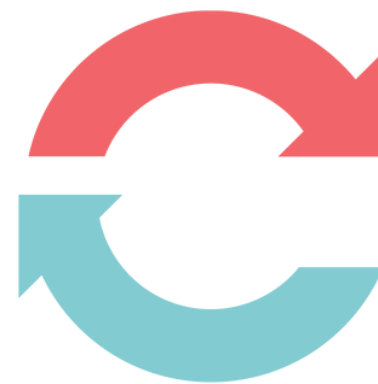
- Faciliter le dialogue actif et le partage des apprentissages par un engagement fréquent dans une communauté de pratique nationale. Les membres ont des occasions de fournir du contenu unique (p. ex., stratégie institutionnelle, engagement avec les communautés rurales et éloignées, programmes de certification, partenariats avec les communautés locales) pour les autres membres du RIRC
- Développer et échanger des outils et des ressources pour créer une recherche ayant un impact et un engagement significatifs
- Fournir de la formation dans des domaines clés de la mobilisation des connaissances tels que : la planification de l'impact, les communications convaincantes, la visualisation des données, l'engagement efficace des intervenants, l'évaluation de l'impact, etc.
- Réunir des intervenants de tout le Canada qui travaillent dans le domaine de la mobilisation des connaissances, de la recherche, de la planification de l'impact, de l'évaluation, etc.

**Vision: Un réseau de premier plan au niveau mondial qui permet aux chercheurs et à leurs partenaires de démontrer leur contribution à la mobilisation des connaissances et à l'excellence en recherche, ainsi que l'impact de cette mobilisation.**

Après trois ans d'établissement de partenariats et de consultations, le RIRC a été fondé en 2006 par l'Université York et l'Université de Victoria. Depuis lors, nous avons réussi à échanger des apprentissages et de meilleures pratiques entre les institutions, les disciplines et les fonctions de travail. S'appuyant sur un réseau bilingue pancanadien, le RIRC s'est développé pour atteindre plus de 20 universités au Canada, en plus de l'Université de Brighton (Royaume-Uni), avec une forte présence régionale dans sept provinces. Reconnaissant que la mobilisation des connaissances n'est pas une pratique exclusivement réservée aux institutions universitaires, le RIRC a commencé en 2021 à piloter l'adhésion d'organisations non universitaires ayant un mandat de recherche et de mobilisation des connaissances.

Consultez les rapports annuels du RIRC (*en anglais seulement*) : [2020](#), [2019](#)!

# AVANTAGES DE L'ADHÉSION



L'adhésion au RIRC contribue à votre réussite institutionnelle dans le domaine émergent de la mobilisation des connaissances et crée des occasions de collaboration et de leadership.

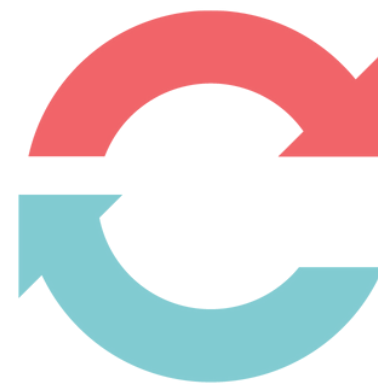
## Avantages de l'adhésion pour les organisations

- Visibilité parmi les chefs de file, servant de porte-parole national pour la pratique de la mobilisation des connaissances
- Participation à notre communauté de pratique inclusive qui comprend plus de 20 institutions universitaires et organisations non universitaires
- Accès à des centres d'expertise en mobilisation des connaissances en vue d'une collaboration régionale, provinciale et nationale
- Échange coopératif de connaissances de meilleures pratiques, d'outils et de ressources
- Occasion pour les étudiants aux cycles supérieurs de présenter leurs candidatures aux programmes de bourses du RIRC
- Participation à des initiatives nationales qui rehaussent le profil de la mobilisation des connaissances
- Amélioration de la capacité à maximiser l'impact de la recherche au sein de votre organisation, avec vos communautés locales

## Avantages de l'adhésion pour les individus

- Accès à des outils pour l'engagement public, les demandes de subventions, les partenariats de recherche, etc.
- Participation à des occasions de recherche collaborative offertes par des organisations nationales
- Liens avec des praticiens de l'impact de la recherche dans votre domaine ou fonction de travail, afin de soutenir vos activités professionnelles
- Invitations à des événements, des formations, des webinaires et des programmes réservés aux membres
- Invitation à l'assemblée générale annuelle du RIRC
- Augmentation de la capacité à servir les besoins en mobilisation des connaissances des membres du corps professoral et des étudiants

# TYPES D'ADHÉSION ET COTISATION



Tous les membres auront un accès complet aux outils, à la formation et aux ressources du RIRC. De plus, les membres sont invités à participer à des événements internes d'échange de connaissances et à des initiatives de perfectionnement professionnel. Les membres sont également invités à assister à l'assemblée générale annuelle du RIRC.

## Établissements universitaires

Qui vous êtes : Un établissement universitaire (université, collège) basé au Canada qui a établi un engagement institutionnel pour l'impact de la recherche et les activités connexes.

Condition préalable : Investissement établi dans un ou plusieurs employés à temps plein (ou équivalent) qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 5 000 \$ par an. Cette cotisation est pour tout l'établissement et permet à un nombre illimité d'employés de cet établissement de participer aux activités du RIRC.

Si un consortium d'établissements souhaite adhérer au nom de ses membres, la cotisation du consortium sera de 5 000 \$ par an pour le consortium et de 1 250 \$ par an pour chaque membre du consortium. Par exemple, un consortium de trois établissements paierait 5 000 \$ canadiens par an + (3 × 1 250 \$ canadiens par an) = 8 750 \$ par an.

Chaque établissement universitaire membre a :

- un siège avec droit de vote au comité de gouvernance (voir l'annexe A)
- accès complet aux outils, à la formation et aux ressources du RIRC
- invitation à assister à l'assemblée annuelle du RIRC

## Membres affiliés internationaux

Le RIRC reconnaît l'intérêt d'être connecté aux pratiques internationales de mobilisation des connaissances et d'en tirer des enseignements. Nous avons établi la catégorie de membres *affiliés internationaux* en 2016.

Qui vous êtes : Un établissement universitaire (université, collège ou hôpital de recherche) basé à l'extérieur du Canada qui a établi un engagement institutionnel pour l'impact de la recherche et les activités connexes.

Condition préalable : Investissement établi dans un ou plusieurs employés à temps plein (ou équivalent) qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 2 500\$ canadiens par an. Cette cotisation est pour tout l'établissement et permet à un nombre illimité d'employés de cet établissement de participer aux activités du RIRC.

Chaque membre affilié international a :

- accès aux procès-verbaux des réunions et peut assister aux téléconférences à titre d'observateur, mais n'a pas de siège avec droit de vote au comité de gouvernance (voir l'annexe A)
- accès complet aux outils, à la formation et aux ressources du RIRC
- invitation à assister à l'assemblée annuelle du RIRC

# TYPES D'ADHÉSION ET COTISATION



## Organisations non universitaires

Le RIRC reconnaît que les établissements universitaires ne sont pas le seul type d'organisation ayant un mandat de recherche ou de mobilisation des connaissances.

*En 2021, le RIRC a accueilli une première organisation non universitaire qui offre des services et des activités qui favorisent, soutiennent et font progresser la mobilisation des connaissances, l'impact de la recherche et les activités connexes.*

Qui vous êtes : Un établissement non universitaire basé au Canada qui a établi un engagement institutionnel pour l'impact de la recherche et les activités connexes.

Condition préalable : Investissement établi dans un ou plusieurs employés à temps plein (ou équivalent) qui peuvent superviser le développement des services d'impact.

Cotisation : 2 500\$ par an. Cette cotisation est pour toute l'organisation et permet à un nombre illimité d'employés de cette organisation de participer aux activités du RIRC.

Chaque organisation non universitaire membre a :

- accès aux procès-verbaux des réunions et peut assister aux téléconférences à titre d'observateur, mais n'a pas de siège avec droit de vote au comité de gouvernance (voir l'annexe A)
- accès complet aux outils, à la formation et aux ressources du RIRC
- invitation à assister à l'assemblée annuelle du RIRC

# ENGAGEMENTS DES MEMBRES

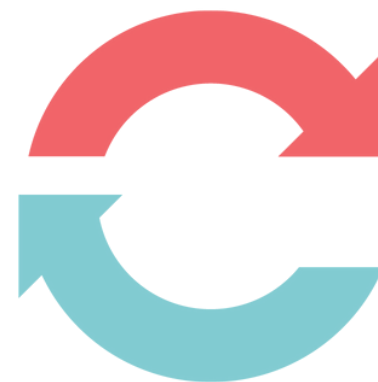


En plus de développer et de fournir des services de mobilisation des connaissances locaux qui répondent aux occasions et aux contraintes locales, les membres devront :

- 1** désigner un directeur (ou un poste de direction équivalent) et au moins un courtier du savoir (ou équivalent) comme principaux points de contact du RIRC, ainsi qu'une autorité universitaire cadre (vice-président chargé de la recherche ou autorité équivalente) pour superviser la mobilisation des connaissances.
- 2** désigner des personnes qui souhaitent contribuer aux comités du RIRC (bilinguisme, développement professionnel, évaluation, groupe de réflexion sur l'EDI).
- 3** assister à l'assemblée annuelle du RIRC, au moins le directeur et le ou les courtiers, et les autres seront les bienvenus.
- 4** s'engager à mobiliser les renseignements, les pratiques et les outils sur leur propre campus. L'adhésion à elle seule n'apportera aucun avantage à votre université. Étant donné que seules quelques personnes contribueront activement aux activités du RIRC, ce sont elles qui auront la responsabilité de promouvoir le Réseau sur le campus et de maximiser les avantages de l'adhésion pour le corps professoral, les étudiants, le personnel et les partenaires non universitaires.
- 5** contribuer aux communications du RIRC, incluant le blogue Twitter, LinkedIn, par exemple.
- 6** signer l'accord de réseau interinstitutionnel.
- 7** participer aux présentations conjointes et les soutenir.
- 8** consacrer 5 000 \$ par an (ou 2 500 \$ pour les membres internationaux et affiliés non universitaires) pour les activités du RIRC à l'université principale du RIRC (actuellement l'Université York) dans le cadre de l'accord institutionnel, aussi appelé cotisation au RIRC.

De plus, consacrer une somme suffisante pour permettre la participation au RIRC et à ses réunions et événements (montant estimé pouvant atteindre 5 000 \$ par an, qui sera conservé par l'université membre du RIRC).

# DEMANDE D'ADHÉSION AU RIRC



Les demandes complètes comprennent trois parties :

- Réponses libres aux 9 questions ci-dessous
- Lettre d'engagement de la part de l'autorité universitaire cadre (détails ci-dessous)
- Lettres d'appui de la part des organisations collaboratrices

Veuillez remplir les sections A, B et C et les soumettre à Connie Tang, gestionnaire, Réseau Impact Recherche Canada : [tangc@yorku.ca](mailto:tangc@yorku.ca).

Les candidatures seront examinées par le comité de gouvernance du RIRC et des recommandations seront faites aux directeurs généraux des membres du RIRC qui prendront la décision finale.

Pour plus de renseignements : Veuillez prendre contact avec Connie Tang, gestionnaire, Réseau Impact Recherche Canada à l'Université York, 437 240-2673; [tangc@yorku.ca](mailto:tangc@yorku.ca).

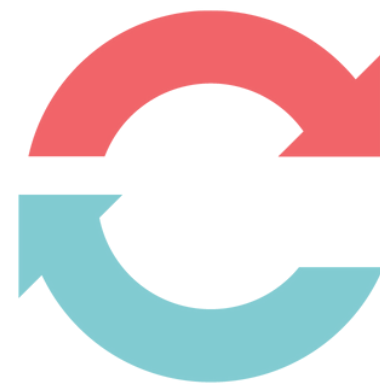
(A) Questions à format libre (*voir page 8*) : Veuillez fournir les renseignements suivants (pas de limite sur le nombre de pages, pas d'exigences de formatage)

(B) Lettre d'engagement : Une lettre d'engagement de la part d'un représentant de l'université qui est en mesure de confirmer la cotisation financière prévue. La lettre doit détailler les moyens par lesquels le responsable de l'université soutient la participation au RIRC, y compris la cotisation financière.

C) Lettres d'appui : Fournissez jusqu'à trois lettres d'appui d'organisations partenaires avec lesquelles votre établissement a collaboré pour des activités de mobilisation des connaissances ou des activités connexes. Les lettres d'appui devraient justifier votre capacité actuelle de mobilisation des connaissances et votre expérience dans ce domaine, et décrire les avantages et les résultats obtenus ou attendus par l'organisation partenaire.



# QUESTIONS À FORMAT LIBRE

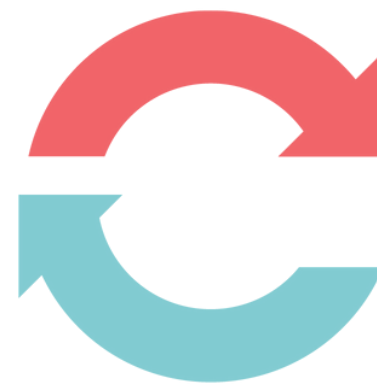


- 1 Nom de l'université.
- 2 Nom de la principale personne-ressource pour cette demande (pour toute question concernant la demande et pour la notification de la décision d'adhésion).
- 3 L'adresse courriel et le numéro de téléphone de la principale personne-ressource.
- 4 Pourquoi voulez-vous participer à l'initiative, quels sont vos objectifs de participation et quels sont les résultats institutionnels que vous attendez de votre participation?
- 5 Veuillez fournir le nom et les coordonnées des représentants du RIRC suivants dans votre établissement :
  - a. Autorité universitaire cadre, chargée de superviser la mobilisation des connaissances de l'établissement
  - b. Directeur responsable de la mobilisation des connaissances de l'établissement
  - c. Courtier(s) du savoir, en tant que membre du personnel et principale personne-ressource pour la mobilisation des connaissances de l'établissement
  - d. Autres personnes qui souhaitent contribuer aux communications, au développement professionnel, à l'évaluation, au bilinguisme, au groupe de réflexion sur l'EDI
- 6 En plus des personnes nommées à la question 5, veuillez indiquer toute autre unité institutionnelle, tout autre groupe de recherche, tout autre programme, etc. (p. ex., unité de recherche, subvention de partenariat du CRSH, service pédagogique, programme de stage), qui effectue la mobilisation des connaissances et des initiatives connexes (voir l'annexe B).
 

Comment votre université offre-t-elle des services et des activités qui favorisent, soutiennent et font progresser l'un ou l'autre des concepts ou des initiatives indiqués à l'annexe B? Veuillez indiquer si ces services et activités sont en cours (et si oui, pour combien de temps) ou prévus (et si oui, le calendrier de lancement des activités et services prévus). Veuillez également fournir des liens vers vos ressources en ligne, si elles sont disponibles. Quels outils, pratiques, programmes ou exemples avez-vous à apporter au RIRC?
- 8 Veuillez recommander les besoins en formation qui, selon vous, renforceraient votre capacité de mobilisation des connaissances de l'établissement.
- 9 Quels sont vos questions, vos commentaires, vos préoccupations ou vos suggestions concernant le RIRC?

*annexe A*

# MANDAT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE



**Nom du comité :** Comité de gouvernance (ci-après, le « comité »)

## Membres

- Les membres seront des membres du RIRC.
- Il y aura un président qui sera le directeur du Réseau pour l'Établissement responsable du RIRC.
- Les membres actuels apporteront des compétences, une expérience et un intérêt pertinents pour le comité.
- Le comité peut également faire appel à d'autres dirigeants, intervenants et décideurs de la communauté qui, sans être membres du comité, fournissent des conseils et des orientations pour les activités du comité.

## Objectifs

Le comité sera responsable de ce qui suit :

- Mettre en œuvre et mettre à jour, le cas échéant, le plan stratégique du RIRC.
- Mettre en œuvre et mettre à jour, le cas échéant, le plan opérationnel du RIRC afin de réaliser la vision, la mission et les objectifs du RIRC tels qu'ils sont définis dans son plan stratégique.
- Surveiller l'élaboration du budget, examiner les dépenses et en rendre compte; allouer sur demande le budget aux comités ou aux groupes de travail, ce qui comprendra une justification du budget.
- Surveiller le fonctionnement de tous les comités et groupes de travail du RIRC.
- Réaliser une évaluation de l'Établissement responsable par le Réseau et une évaluation des manifestations d'intérêt pour un nouvel Établissement responsable.
- Soutenir l'organisation de l'assemblée annuelle du RIRC.
- Faire un rapport semestriel au comité directeur des directions d'établissements du RIRC, en recommandant des modifications des documents de planification, le cas échéant.

## Gouvernance

- Au sein du comité, la prise de décisions sera informelle et se fera par consensus. Au besoin, les décisions clés seront prises à la majorité (50 % + 1).
- Des procès-verbaux seront rédigés pour toutes les réunions du comité et conservés afin de documenter les décisions clés, les clarifications ou l'attribution des tâches.
- Les réunions seront convoquées régulièrement, au moins tous les trimestres. Les réunions auront lieu par téléconférence ou vidéoconférence.
- La participation aux réunions ou aux téléconférences peut être déléguée.

## Ressources et Budget

Le comité, par l'intermédiaire de son président, soumettra un budget annuel au plus tard 90 jours avant le début de chaque exercice financier.

## Livrables du comité

- Révision du plan opérationnel
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de dépense du budget pour les priorités du comité
- Examen et révision au besoin de l'appel aux nouveaux membres
- Lancer l'examen de l'établissement responsable du RIRC

*annexe B*

# CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS



La « **mobilisation des connaissances** » consiste à établir des relations entre les chercheurs et les partenaires de recherche non universitaires afin que la recherche et les données probantes puissent éclairer les décisions et la compréhension des politiques publiques, des pratiques professionnelles et d'autres applications. Les services de mobilisation des connaissances comprennent des méthodes de transfert, d'application et d'échange de connaissances, et les étendent à la coproduction de connaissances. La mobilisation des connaissances transforme la recherche en action.

« **Innovation sociale** » est un terme générique qui englobe l'entreprise sociale (entreprises à but lucratif ayant une mission sociale) et la finance sociale (investissement d'impact, investissement lié à une mission). L'innovation sociale est la création ou l'application de la recherche et de la connaissance pour développer des solutions durables aux défis sociaux, environnementaux et culturels. L'innovation sociale se traduit par des services humains plus efficaces, des politiques publiques plus réactives et une meilleure compréhension culturelle. La mobilisation des connaissances (le processus) peut contribuer aux innovations sociales (le résultat).

« **L'engagement communautaire** » désigne la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et leurs communautés plus larges (locales, régionales, nationales, mondiales) pour l'échange mutuellement bénéfique de connaissances et de ressources dans un contexte de partenariat et de réciprocité (Carnegie Foundation), et comprend de nombreuses voies possibles pour cet échange, y compris la mobilisation des connaissances.

Le « **savoir engagé dans la communauté** » (« community-engaged scholarship » ou CES) implique le chercheur dans un partenariat mutuellement bénéfique avec la communauté et aboutit à des éléments de savoir découlant de l'enseignement, de la découverte, de l'intégration, de l'application ou de l'engagement (Campus Community Partnerships for Health).

On parle de « **recherche communautaire** » lorsque les questions de recherche sont posées par les partenaires de la communauté et les chercheurs universitaires et communautaires participent sur un pied d'égalité à toutes les étapes du processus de recherche. La recherche communautaire est une méthodologie de coproduction. Parmi les chefs de file de la recherche communautaire au Canada, on peut citer l'Office of Community Based Research (Université de Victoria) et l'Institute for Community Engaged Scholarship (Université de Guelph), qui sont toutes deux des universités partenaires du RIRC.